

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Présents à la séance : 25
Pouvoir : 4
Date de la convocation : 3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFFOUL

Objet : Budget Principal – Bilan annuel et révision de l'AP/CP n°004 – Plan vélo

Exposé :

Afin d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme, le Conseil Municipal a voté, par délibération n°082/20, la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP n°004) et de Crédits de Paiement (CP) pour suivre la réalisation du Plan Vélo dont la mise en œuvre se décline jusqu'en 2025.

Cette autorisation de programme doit faire l'objet d'un rapport annuel présenté à l'occasion du compte administratif. Ce rapport permet notamment de prendre en compte les réalisations effectives des exercices précédents et, si nécessaire de procéder au lissage ou à la révision des crédits de paiement.

Lors de la précédente délibération, l'autorisation de programme présentait la situation suivante :

Durée de l'AP	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
6 ans	2 228 495	42 669	574 607	588 490	535 729	340 000	147 000

Compte tenu des réalisations 2023 et de la prévision de travaux 2024, il est nécessaire de réviser l'autorisation de programme et d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Durée de l'AP	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
6 ans	2 308 270	42 669	574 607	588 490	368 804	586 700	147 000
<i>Dont crédits ouverts au chapitre 21</i>						586 700	

Visa :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret d'application 97-175 du 20 février 1997,
- Vu l'instruction codificatrice M57,
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire à la conduite de ce projet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la révision de l'AP n°004.
- DIT que les crédits de paiement prévus pour 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le 11 AVR. 2024 et publié, affiché ou notifié le 11 AVR. 2024
Florence PLISSONNIER Maire